



Avril 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 avril 2025, le Conseil municipal constate qu'il n'a pas de point comportant un intérêt public à communiquer.
- Lors de sa séance du 8 avril 2025, le Conseil municipal constate qu'il n'a pas de point comportant un intérêt public à communiquer.
- Lors de sa séance du 14 avril 2025, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une balayeuse auprès de l'entreprise Pascal FLOREY Sàrl.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025 et pour le Collège de l'Europe, le Conseil municipal a adjugé le remplacement des luminaires, par le passage aux leds, à l'entreprise GATE GROUP.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025 et pour le Collège de l'Europe, le Conseil municipal a adjugé le remplacement des luminaires, par le passage aux leds, à l'entreprise GRAU ELECTRICITE SA.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025 et pour le Collège du Reposieux, le Conseil municipal a adjugé le remplacement des nourrices d'alimentations à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025 et dans le cadre des travaux au Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 281.1, résine de sol, à l'entreprise J&B Travaux Spéciaux.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025, le Conseil municipal a adjugé les travaux d'entretien pour l'entier des parkings "Market", "MCentral" et "Verrerie" à l'entreprise HONEGGER SA.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025, pour le complexe scolaire et UAPE, le Conseil municipal a adjugé le mandat de prestations alimentaires et hôtelières à l'entreprise Les Saveurs de Yoann Sàrl.
- Lors de sa séance du 28 avril 2025, le Conseil municipal a délivré à M. Alexis LECLERCQ une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Bar-caféteria "AGIP".

Établi et publié le 5 mai 2025.